



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-144

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
du 22 avril 2024 au 3 mai 2024 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de marquage routier à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise MIDITRAÇAGE, avenue de la Rotonde, 59160 LOMME, du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison des travaux de marquage au sol la circulation des véhicules sera restreinte dans les voies suivantes :

- Rue de l'église de Berguette
- Rue Anatole France (au niveau de la rue Evrard Père)
- RD186 - route de la Victoire
- Rue aux Aulnes (du n° 1 au n°13).

Article 2 : Du lundi 22 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 inclus :

- La chaussée sera rétrécie et il sera interdit de dépasser,
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure,
- Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise MIDITRAÇAGE chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **16 AVR. 2024**

Publié le **16 AVR. 2024**

Le Maire,


David THELLIER

